

LES CINQ ÉTAPES DE LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE

De quelle façon le Bureau du cinéma des Territoires du Nord-Ouest soutient-il le cinéma et les arts médiatiques commerciaux aux TNO?

1 ÉLABORATION

Lorsqu'une idée devient un scénario et que l'on cherche des investisseurs.



Programme d'encouragement pilote pour les producteurs :

10 000 \$ pour l'ébauche d'un projet
25 000 \$ pour l'élaboration d'un projet

Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

10 000 \$ pour les activités d'ébauche et de développement d'un projet

2 PRÉPRODUCTION

Lorsqu'un scénario devient un projet et que l'on embauche des travailleurs pour les réaliser.

Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

25 000 \$ pour la production

Programme de remises pour le cinéma :

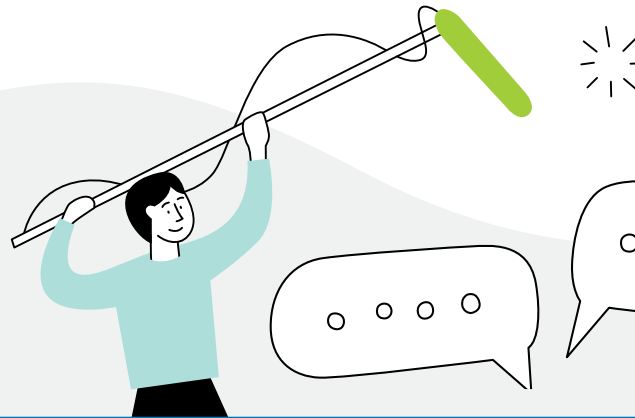
Remboursement de
25 % à 40 %

des dépenses encourues aux TNO liées à la production et à la main-d'œuvre.

Un radiodiffuseur ou un bailleur de fonds doit être associé au projet, et le demandeur doit s'engager à investir au moins 60 000 \$ de son budget aux TNO.

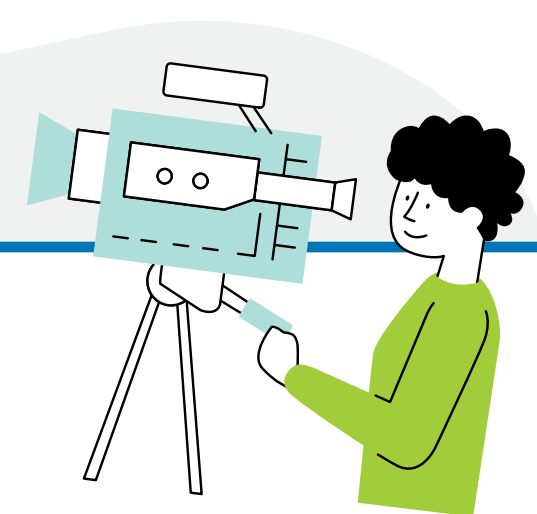
3 RÉALISATION

Lorsqu'un scénario prend vie devant les caméras.



4 POSTPRODUCTION

Lorsqu'on effectue le montage des prises et des effets audiovisuels.



5 DISTRIBUTION

Lorsque le produit final est rendu public.

Programme de financement du secteur du film et des arts médiatiques :

25 000 \$ pour la distribution